



## **Sgen-CFDT des Pays de Loire**

9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9  
44276 Nantes Cedex 2  
Téléphone : 02 51 83 29 30  
[sgen@cfdsnantes.org](mailto:sgen@cfdsnantes.org)  
<http://www.sgencfdtnantes.org>

### **Déclaration du Sgen-CFDT au CDEN de Loire-Atlantique du 15 décembre 2022**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Madame la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

**Ces dernières années, les personnels ont donné beaucoup pour assurer le fonctionnement de l'École.**

Mais ce n'est pas assez. Le Ministère envisage de nouvelles suppressions d'emplois pour la rentrée 2023. Suppressions qui accentueront la dégradation des conditions d'exercice des personnels et intensifieront leur travail.

Dans le second degré, les suppressions d'emplois vont nécessairement se traduire par des transformations d'heures postes en heures supplémentaires. Dans les services administratifs, la charge de travail est déjà forte, souvent à la limite du supportable. Dans les filières médicales, sociales et de santé, les besoins d'accompagnement et de suivi des élèves explosent et les schémas d'emplois des années passées tout comme la difficulté à pourvoir les postes alimentent une perte de sens du travail et fragilisent davantage les élèves et les personnels. Et ne parlez pas du premier degré, où il y a certes eu des créations de postes ces dernières années mais où celles-ci ne suffisent pas à atteindre l'ensemble des objectifs politiques affichées notamment l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Le Sgen-CFDT constate partout cette intensification du travail, cette perte de sens, ces contraintes qui parfois conduisent à mal faire son travail. L'employeur Éducation Nationale met ses personnels dans une situation où les risques psycho-sociaux explosent, sans qu'il ait (ou se donne) les moyens de les prendre en charge.

**La situation de crise énergétique actuelle ne va rien arranger.** Suite à la circulaire adressée le 30 novembre 2022 par la Première Ministre aux Préfets, concernant les risques de délestage en France, il semblerait qu'on veuille mettre à contribution une nouvelle fois, les personnels de direction des écoles et des établissements de l'Éducation Nationale pour suivre, traiter et diffuser une information en urgence, pour réorganiser à la dernière minute le fonctionnement des écoles, collèges et lycées.

Le Sgen-CFDT s'oppose à cette éventualité.

Pour rappel, les bâtiments scolaires dépendent des collectivités territoriales et non de l'Éducation Nationale. Lors du COVID, c'est l'état sanitaire du public d'élèves qui nécessitait un pilotage et une réorganisation permanente de l'accueil, à la charge des personnels de l'Éducation Nationale. S'agissant de coupures d'électricité, c'est aux

opérateurs et donc aux collectivités d'assurer la communication auprès des usagers de ces bâtiments publics, comme c'est déjà le cas pour les transports scolaires en cas de perturbations.

En dehors de la question de la communication vers les familles, des questions concrètes se posent et nécessitent des réponses claires :

- En dessous de quelle température le travail en classe n'est-il plus possible ?
- En cas de délestage le matin, que faire si, à la réouverture, il fait trop froid dans les salles de classes pour décemment travailler et faire travailler les élèves ?
- Que se passe-t-il si le délestage a lieu l'après-midi ?
- Les Préfets doivent travailler avec les collectivités locales et les acteurs du transport scolaire pour réorganiser en fonction des fermetures. Qu'en est-il à ce jour dans le département ?
- Par ailleurs, l'information sur les lieux de délestage ne sera connue qu'à 17 heures la veille, et il faudra même attendre 21h30 pour les adresses précises concernées, y compris le dimanche pour le lundi. Dans ces conditions, qui informe les écoles ? Les collèges ? Les lycées ? Pour les familles, comme dit plus haut, c'est aux collectivités de s'en charger.

### **Le Sgen-CFDT a également des questions sur le schéma départemental des collèges 2022-2023.**

De manière générale, qu'entendez-vous par « amélioration de l'attractivité » de tel ou tel collège ?

Pour la délégation de Châteaubriant, où en est la réhabilitation du collège la Ville aux Roses. Que pouvez-vous nous dire sur les problèmes rencontrés liés à l'amiante ?

Pour la délégation de Saint-Nazaire, les délais de construction des SEGPA seront-ils respectés dans les collèges Antoine de Saint-Exupéry de Savenay et Frida Khalo de Pont-Château ?

Pour la délégation de Nantes, où sera situé le « nouveau collège Nantes Centre » ?

Qu'entendez vous par « reconstruction du collège Îles de Nantes » ? Où en sont les analyses et les travaux entrepris suite au dégât des eaux dans cet établissement ?

### **Concernant les nouvelles sectorisations proposées :**

- Quels sont les effectifs d'élèves concernés par ces nouvelles sectorisations ?
- En ce qui concerne les collèges Mona Ozouf de Savenay, La Fontaine de Missillac et Frida Khalo de Pont-château, dans quel(s) niveau(x) vont arriver ces élèves ?
- Quelles incidences auront ces nouvelles sectorisations sur les ouvertures et fermetures de postes ?

Dans le cadre des modifications de périmètre de recrutement présentées au CDEN, il semble que le Conseil Départemental ne tienne pas compte des consultations faites auprès des chefs d'établissement et des représentants de parents des collèges La Fontaine de Missillac, Frida Khalo de Pont-Château, Jacques Brel et du Pays Blanc de Guérande.

Pour rappel, il y a 7 ans, la commune de Guenrouët était rattachée au collège de Missillac. Avec l'ouverture du collège Frida Khalo, les élèves de Guenrouët ont été rattachés à Pont-Château. Avec la nouvelle sectorisation envisagée, c'est retour à Missillac... Les familles de Missillac et les personnels s'interrogent légitimement sur leur statut de "variable

d'ajustement". Cette situation n'est pas favorable à la fidélisation des usagers et risque d'entraîner une fuite vers le privé à Saint-Gildas des Bois...

Pour les personnels de Frida Khalo, avec la fermeture du collège Quéral, le rattachement de tous les élèves résidant à Pont-Château et à Crossac à leur établissement va entraîner une hausse considérable des effectifs. Est-ce vraiment souhaitable, alors qu'à Missillac, la nouvelle carte va permettre au mieux d'ouvrir une classe, pour un effectif total de 340 élèves environ ? Le collège de Missillac a pourtant la capacité de monter en effectif et une partie de la commune de Crossac n'est pas très éloignée. Seront-ils entendus ?

Autre exemple, les représentants des personnels et des parents d'élèves du collège du Pays Blanc de Guérande ont rédigé une motion au CA du 24 novembre dernier indiquant que la sectorisation proposée ne résoudra pas les problèmes d'effectifs dans leur collège et apportera plus de désorganisation que d'avantages en terme de postes, de budget de fonctionnement et de transports scolaires. Le Conseil Départemental et la DASEN ont-ils pris en considération cette motion ?

Concernant les collèges de Treillières et de La Chapelle / Erdre, pourra-t-on accorder une dérogation aux fratries d'élève en situation de handicap scolarisé cette année au collège Le Haut Gesvres pour éviter aux parents de gérer les transports vers deux collèges différents ?

**Concernant la fermeture du collège Quéral de Pont-château :**

Les collègues du collège Quéral demandent s'ils bénéficieront de transferts de postes vers les collèges Frida Khalo, Mona Ozouf ou La Fontaine ou vers le nouveau lycée créé à Pont-Château.

**Pour finir, quelques questions en lien avec la situation actuelle dans les écoles et établissements :**

- Où en est-on de l'enveloppe pour le recrutement des AESH ? Avez-vous des postulant·es ? Si oui combien ?
- Comment comptez-vous palier au manque de personnel assurant les remplacements ?